

COMPOSITION DE LA DELEGATION DES ONG DU CCP

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LE BUREAU DU CCP

**DÉCISIONS APPROUVÉES PAR LE CCP EN
INTERSESSION**

Documents supplémentaires sur ce sujet :

Action requise lors de cette réunion : le Conseil de coordination du Programme est invité à :

Voir les projets de décisions énoncés au paragraphe 10 ci-dessous :

- *Rappeler* le point de décision 11 de la 49e réunion du CCP, approuvant la composition de la délégation des ONG ;
- *Approuver* la nomination du candidat de la région Amérique latine et Caraïbes, comme mentionné au paragraphe 11 du compte-rendu sur la composition de la délégation des ONG.

Implications financières pour la mise en œuvre des décisions : aucune

INTRODUCTION

1. Lors de la 49e réunion du Conseil de Coordination du Programme (CCP) en décembre 2021, au [point de décision 11](#), le CCP a approuvé la [composition de la délégation des ONG](#). En 2022, un membre, Gracia Violeta Ross, du *Réseau bolivien des personnes vivant avec le VIH/sida (REDBOL)*, a informé la délégation qu'elle ne pourrait pas continuer en raison d'un déménagement vers un nouvel emploi. L'organisation n'a pas été en mesure de présenter un autre candidat. Par la suite, la délégation a lancé un processus de recrutement d'un délégué pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
2. Conformément à la [Résolution ECOSOC \(E/1995/2\)](#), « le processus d'identification des organisations non gouvernementales qui cherchent à participer aux activités du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera officiellement la nomination de ces organisations. »
3. Lors de sa [réunion du 19 mai 2022](#), le Bureau du CCP a discuté de la nomination du membre de la délégation des ONG pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Suite à cette réunion, le Bureau du CCP a convenu de soumettre l'approbation de la nomination à l'ensemble du CCP pour approbation intersessionnelle afin de s'assurer que la délégation des ONG puisse être représentée dans son intégralité lors de la prochaine 50e réunion du CCP qui se tiendra du 21 au 24 juin 2022.
4. Conformément à la règle 13 de l'annexe 2 du Modus operandi du CCP et aux paragraphes 3 à 5 de l'annexe 3 du Modus operandi du CCP, les votes exprimés dans le cadre du processus de prise de décision intersessions seront considérés comme publics, à moins qu'un membre ne demande que la décision intersessions soit prise par vote secret. Un membre doit demander que la décision soit prise par vote secret avant la date limite fixée pour la réception des votes. La demande doit être faite sous la forme d'une note verbale adressée à la présidence du CCP. Si un membre demande que la décision soit prise par vote secret, le Bureau du CCP publiera une deuxième décision intersession demandant aux membres de voter sur l'utilisation d'un vote secret. La décision de voter à bulletin secret entre les sessions doit être prise par un vote public à la majorité des membres votant pour ou contre.
5. Le Centre de communication et de consultation (CCC), en collaboration avec le groupe de travail Orientation, Responsabilité et Recrutement (ORR) de la délégation des ONG, gère le processus de recrutement des délégués entrants pour occuper les places laissées vacantes par les délégués sortants. Le processus de sélection était le suivant :

Appel à candidatures

6. Un appel à candidatures a été largement diffusé du 28 mars 2022 au 8 mai 2022. Le CCC a ouvert un formulaire de soumission en ligne et a donné accès à certains documents de la délégation des ONG tels que les *Attributions de la délégation des ONG du CCP* et la *Vision, la Mission, les Principes et le Code de conduite de la délégation des ONG du CCP*.
7. Le CCC a diffusé les informations relatives au recrutement par le biais de la liste de diffusion de la société civile mondiale de la délégation des ONG, de son site Web, des plateformes régionales de la société civile et de ses pages de médias sociaux tels que Facebook et Twitter. Les délégués ont également été invités à recruter parmi leurs réseaux dans leurs régions respectives. L'appel a été repris dans diverses listes de diffusion électroniques CS et dans les pages de médias sociaux d'organisations internationales et régionales, y compris celles associées aux ONG déléguées.

Évaluation de l'éligibilité

8. Toutes les demandes reçues ont été évaluées par le CCC en vue de déterminer leur éligibilité. Cela impliquait de vérifier le formulaire de candidature et de s'assurer que tous les documents requis, tels que les lettres de recommandation, l'énoncé organisationnel et la lettre de motivation, ont été soumis avec le formulaire de candidature. Au cours de l'évaluation, les informations relatives au profil des demandeurs, notamment leur lieu de résidence et de travail, ont également été vérifiées afin qu'ils puissent être éligibles dans la région d'où ils proviennent. Le CCC a également examiné les documents justificatifs pour vérifier si les informations contenues répondaient aux exigences, en particulier si les déclarations provenaient des entités appropriées, par exemple, des réseaux nationaux ou des réseaux régionaux.
9. Les candidats ont ensuite été interviewés par un panel.

Sélection

10. Conformément aux résolutions fondatrices de l'ECOSOC, la délégation des ONG est responsable du processus d'identification des organisations non gouvernementales qui siègeront au conseil. Les critères suivants ont été utilisés pour la sélection :
 - a) Le candidat possède une solide expérience professionnelle dans le domaine du VIH/sida et peut démontrer sa compréhension des questions clés. Les questions clés peuvent notamment couvrir des sujets tels que les droits de l'homme, les environnements politiques et juridiques, le financement durable, la stigmatisation et la discrimination, le genre et la sexualité (y compris une approche non-binaire), la COVID-19 et d'autres questions de santé mondiale, les espaces de la société civile et l'engagement dirigé par la communauté, et les ODD.
 - b) Le candidat fait preuve de compréhension, de sensibilité et d'expérience en travaillant avec ou en représentant les populations clés et autres groupes vulnérables de sa région.
 - c) Le candidat doit pouvoir communiquer de façon claire et faire preuve d'expérience en matière de plaidoyer en langue anglaise, et être capable de travailler aux niveaux régional et international, y compris au sein de conseils internationaux et de délégations de la société civile. Cela inclut des compétences rédactionnelles, des exposés UNAIDS/PCB (49 /21.32.rév1 Page 6/6, des rôles d'orateur et une expérience antérieure en matière de diplomatie et de négociations, y compris le travail dans des équipes accueillant diverses cultures.
 - d) Le candidat démontre clairement sa capacité à analyser les politiques et à apporter une contribution substantielle aux documents que la délégation des ONG peut être amenée à examiner.
 - e) Le candidat démontre qu'il comprend le contexte de sa région, qu'il a des liens avec elle et qu'il est capable de la représenter. Il a donc une expérience de travail dans la région, des liens avec les ONG locales et régionales, un rôle de sa propre organisation dans la région, des compétences linguistiques dans le contexte local et a accès à des ressources technologiques permettant d'atteindre et de consulter adéquatement les groupes d'intérêt régionaux.
 - f) Le candidat dispose des compétences, des outils et de la capacité organisationnelle nécessaires pour consacrer suffisamment de temps au travail de la délégation des ONG. Il s'agit notamment de disposer d'un soutien

organisationnel solide, y compris l'accès aux moyens de communication, en particulier une connexion Internet stable.

- g) Un programme VIH et des activités de sensibilisation fiables, un travail de proximité et des relations avec les populations clés de la région et la capacité à fournir un soutien au candidat désigné sont autant d'éléments que l'organisation candidate peut offrir. Cela inclut de l'expérience en matière d'engagement dans les activités de sensibilisation régionales ou mondiales auprès des États membres et des agences de l'ONU ; une communication active et des partenariats avec la population clé, ou une représentation des réseaux régionaux ou mondiaux de population clé ; une structure pour favoriser l'engagement des parties prenantes ; et la capacité de fournir un soutien administratif, programmatique et logistique à son candidat.

11. En conséquence, il est demandé au CCP d'approuver le nouveau membre de la délégation des ONG pour 2022 comme suit :

Amérique latine et Caraïbes : Fundación Huésped, représentée par Gastón Devisich.

PROJET DE DÉCISIONS

12. Il a été demandé au CCP de :

- *Rappeler* le point de décision 11 de la 49e réunion du CCP, approuvant la composition de la délégation des ONG ;
- *Approuver* la nomination du candidat de la région Amérique latine et Caraïbes, comme mentionné au paragraphe 11 du compte-rendu sur la composition de la délégation des ONG.

[Fin du document]